

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en mattère d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Dossier complet le

2047. ARP. DP. 00312

1010112017

1. Intitulé du projet

Test de passage de sédiments fins de la retenue de Plan d'Aval par un groupe de la centrale hydroélectrique d'Aussois (73)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EDF - Unité de Production Alpes

Nom, prénom el qualité de la personne habitiée à représenter la personne morale

Xavier HERVE - Directeur Branche Eau Titres Environnement

RCS / SIRET

55208131762687

Forme juridique SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

Nº de rubrique et sous rubrique

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

25 b

Curage d'environ 3000 m3 de sédiments fins non dangereux

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La retenue de Plan d'aval est notamment le réservoir d'eau de la centrale hydroélectrique d'Aussois située en Maurienne (73). Cette retenue est alimentée par plusieurs prises d'eau qui apportent naturellement un flux de sédiments.

Dans l'objectif de mettre en place une gestion sédimentaire pérenne et durable au niveau de cette retenue, le projet consiste à tester et valider le principe de faire transiter les sédiments fins de la retenue par l'un des groupes de la centrale d'Aussois, avec restitution dans l'Arc (milieu récepteur naturel des sédiments).

Ce test aura lieu en août 2017 et mobilisera environ 3000 m3 de sédiments fins non dangereux qui seront curés par "pompage dilution" à partir d'une drague dans la retenue.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichlers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire, Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Outre le fait de tester le principe de passage des sédiments par les groupes de production et valider la méthodologie, l'objectif in fine est de mettre en place une gestion sédimentaire pérenne : faire transiter les sédiments au plus proche des événements naturels. Notons que ce test doit être suffisant en volume et en concentration de sédiments pour valider la robustesse de la méthodologie.

BLEGG 30.989.3493

Thomason

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Une drague située dans la retenue pompera les sédiments qui seront amenés via une conduite dédiée au niveau de la prise d'eau des groupes. Ces sédiments seront dilués avec des eaux de la retenue (à une concentration déterminée) puis seront "turbinés" par un groupe et enfin rejetés à la sortie de l'usine, directement dans l'Arc (milieu récepteur naturel). Un suívi des MES (matières en suspensions) sera réalisé en sortie de canalisation de pompage et en sortie des groupes pour contrôler le bon déroulement de l'opération.

Le test est prévu en 2 phases :

- phase 1 : durée 24 h et concentration de 3g/l en sortie d'usine
- phase 2 : durée 66 h et concentration jusqu'à 5g/l en sortie d'usine

A la sortie d'usine, l'Arc viendra diluer de nouveau les rejets et limitera la concentration en MES.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas concerné, il s'agit pour le moment d'une demande pour une opération test ponctuelle.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). Dossier d'exécution de travaux dans le cadre des concessions hydroélectriques (DREAL service EHN) 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli Idem 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées Grandeurs caractéristiques 3000 m3 Volume de sédiments 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) Coordonnées géographiques¹ Long. 45 ° 14 ' 48" 3 Lat. 6 ° 43 ' 22" 3 d'implantation Retenue de Plan d'Aval Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°: 73500 Aussois Point de départ : _ Lat. ___° _ Point d'arrivée : Lat. ° Communes traversées: Non 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oul Out 4.7.1 Si oul, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Non 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux? Oui Non Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Retenue d'eau

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/fracé de votre projet ?

Out

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oul

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 ou 11 (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	x		ZNIEFF type II : Massif de la Vanoise ZNIEFF type I : Cembraie au-dessus du plan d'Aval
en zone de montagne ?	×		
sur le territoire d'une commune littorale ?		х	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		×	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		х	

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		x	
d'un sile Natura 2000 ?	х		A proximité (250 à 500m) de deux zones NATURA 2000 (Massif de la Vanoise et Formations forestières et herbacées des Alpes internes) et dans la ZICO Parc National de la Vanoise
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
dans un site inscrit ou classé ?		х	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		x	
dans une zone de répartition des eaux ?		x	
dans un site ou sur des sols pollués ?		х	
plan de prévention des isques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		х	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un			
dans une zone numide ayant fait l'obje! d'une délimitation ?		x	
aleur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de profection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		х	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences sulvantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oul	Non	De quelle nature ? De quelle Importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		х	Pas plus que pour la production hydroélectrique	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		x		
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?		×		
	est-Il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×		
Milleu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		х	Le projet va engendrer pendant les deux courtes phases une augmentation de matières en suspension dans l'Arc de façon très limitée (dilution par le eaux de l'Arc et taux de MES limités <2g/L par rapport au transport solide naturel de ce cours d'eau et maîtrisés par le process) et sans perturbations notables.	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	Aucune incidence sur les zones identifiées : le chantier se déroulera principalement sur la retenue de Plan d'Aval (pompe sur barge), les accès à la retenue et à la zone de mise à l'eau existent déjà.	

	Engendre-t-il la consommalion d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		х	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		х	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		×	
Commodités de volsinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	х	х	L'équipement de pompage sur la barge va générer un bruit au niveau de la retenue. Ce bruit sera cependant limité et sans incidences sur le voisinage compte tenu notamment de la localisation de la retenue.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		x	
	Engendre-t-il des vibrations ?		х	
	Est-il concerné par des vibrations ?		x	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	x	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	x	Ψ.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	lié au projet puisque fonctionnement normal X Il y aura plus de MES sur un fonctionnement ces valeurs resteront	it supplémentaire dans l'Arc le rejet se fera lors du de la centrale. dans les eaux rejetées que normal de l'aménagement mais très limitées et complètement par le procédé de pompage.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	inertes et non dange organiques et n'enge pour l'oxygénation e	s dans l'Arc sont naturels, reux. Ils sont également peu ndreront donc pas de risque t pour la faune piscicole. ent le milieu récepteur de ces
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	x	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	x	

6.2 Les i	ncidences du	projet identifiées au 6.1 sont-eiles susceptibles d'être	cumulées avec d'autres projets connus ?
Oui	Non X	Si oui, décrivez lesquelles :	

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

X

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'étude d'impact.

En effet il ne présente aucune incidence notable sur l'environnement et ne présente pas de risques par rapport aux milieux terrestres et protégés :

- faible volume de sédiments (3000m3 environ, proche de la limite inférieure de 2000m3 pour la demande d'examen au cas pas cas)
- sédiments présents naturellement dans le cours d'eau, inertes et non dangereux, exempts de traces de pollutions et très minéraux : ils ne présentent donc pas de risques de dégradation de la qualité des eaux de l'Arc lors de leur rejet
- Matières en suspension maîtrisées tout au long de l'opération, elles resteront largement inférieures à ce qui peut être observé sur l'Arc naturellement
- Mise en place d'un suivi en continu du déroulement de l'opération pour garantir l'absence de dégradation significative du milieu

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet

- 1 L'annexe n°1 intitutée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » non publiée ;
- 2 Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échette comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
- Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;
- Un plan du projet <u>ou</u>, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;

Saul pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

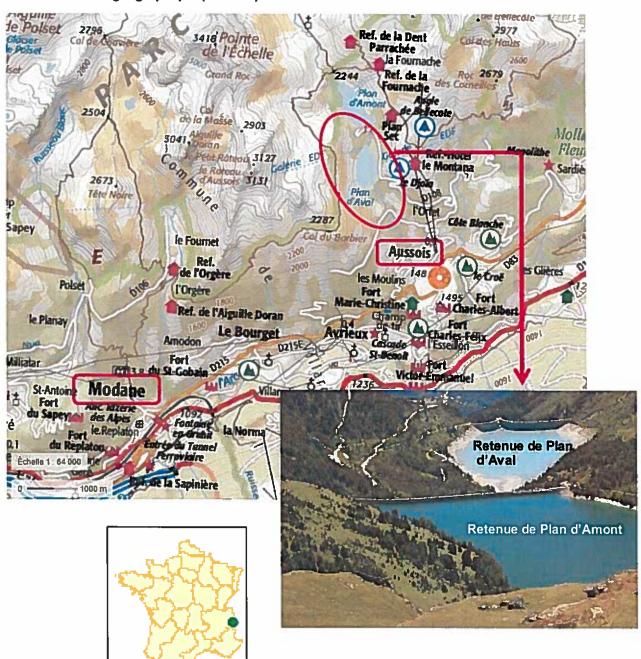
Objet

9. Engagement et signature Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X Foit à Grenoble le, 9 janvier 2017 Xavier HERVE EDF - Unité de Production Alpes Directeur Branche Eau Titres Environnement Signature Signature Division Production Alpes Division Alpes PRODUCTION ALPES 37 rue Diderot - BP 43 38040 GRENOBLE

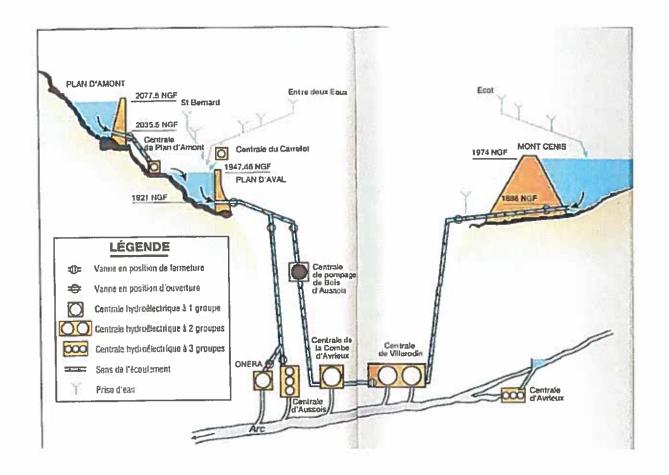
Test de passage de sédiments fins de la retenue de Plan d'Aval par un groupe de la centrale hydroélectrique d'Aussois (73)

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact Annexes 2 à 5

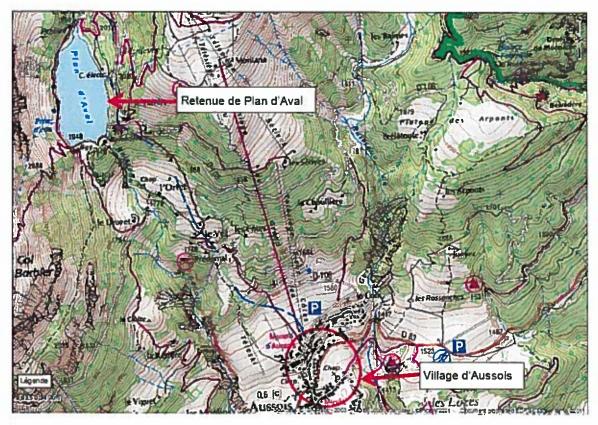
Plan de situation géographique (1/64 000)



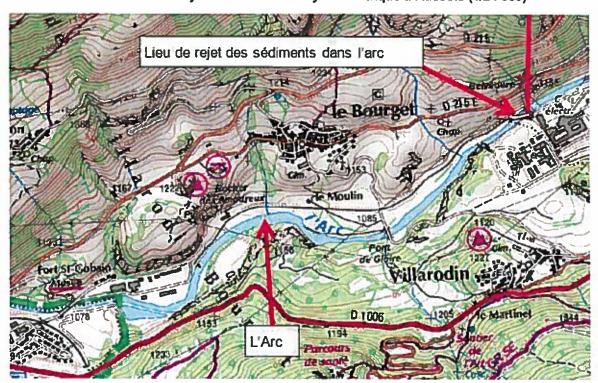
Fonctionnement schématique de la retenue de Plan d'Aval / Usine hydroélectrique d'Aussois



Plan de situation de la retenue par rapport au village d'Aussois (1/24 000)

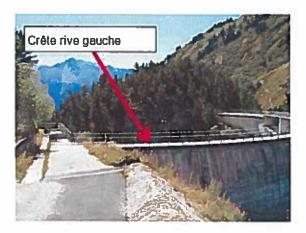


Plan de situation du lieu de rejet en sortie Usine hydroélectrique d'Aussois (1/24 000)

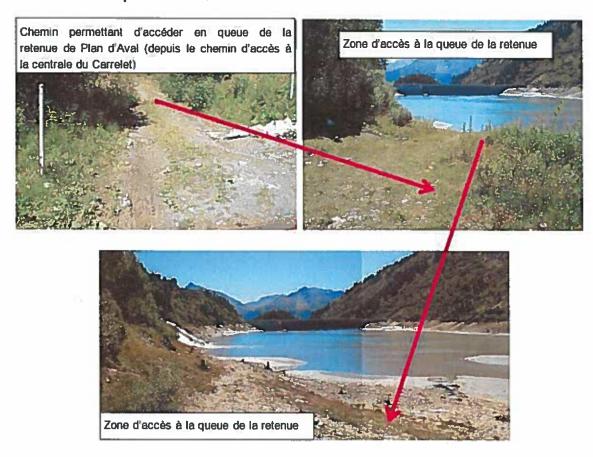


Route d'accès en crête du barrage rive gauche

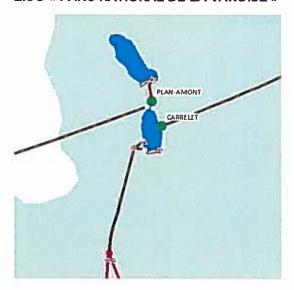




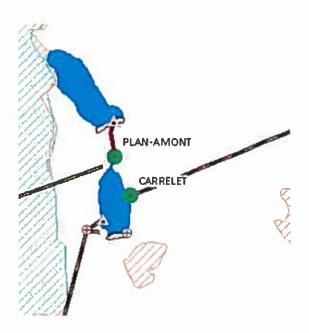
Zone d'accès à la queue de la retenue



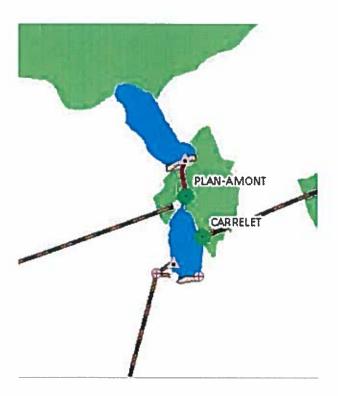
ZICO « PARC NATIONAL DE LA VANOISE »



Zones NATURA 2000 à proximité



ZNEIFF 1 « Cembraie au-dessus du plan d'Aval »



ZNEIFF 2 «Massif de la Vanoise»

